

ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY

N° de la délibération
2023-51

Membres en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :

**Autorisation de signature de la
convention de droit d'usage du
domaine privé de la commune par
ADN**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 Septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

Fanny WALDSCHMIDT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Lucy RENAULT

Représentés : Arlette OBRY donne procuration à Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT donne procuration à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Loïs COLTEL, Damien PETIT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire fait part de la réception de la convention envoyé par ADN concernant le droit d'usage du domaine privé de la commune.

Il s'agit de la parcelle AL374 de 235m2 où est implanté le local technique ADN.

Après lecture de la convention, en prenant en compte la délibération du 2 mars 2020 le conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de signature de cette convention.

Après en avoir débattu, le conseil municipal

Se prononce favorablement, à l'unanimité pour la signature de la convention ADN relative au droit d'usage de la parcelle AL374.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Fait à St Mélany, le 19 décembre 2023

Le Maire

Didier PIOLAT

